

**Arrêté n°2024 – 198 portant proclamation des résultats de l'élection des doctorants au conseil de l'ED SHS**

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,*

*Vu l'arrêté n°2024-178 relatif à l'élection des doctorants au conseil de l'école doctorale SHS,*

*Vu l'arrêté n°2024-190 portant recevabilité de liste de candidatures des représentants des doctorants au conseil de l'ED SHS,*

**Arrête**

**Article 1 :**

Suite au scrutin en date du mardi 17 décembre 2024, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des doctorants au conseil de l'ED SHS.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

**Collège Doctorants**

Sièges à pourvoir : 5

Inscrits : 173

Votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : /

Suffrages valablement exprimés : 11

Quotient électoral : 2,2

**Ont obtenu :**

Liste	Suffrages obtenus	Sièges direct attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Les Doctorant.es. Uni.es. et Solidaires de l'ED SHS (DUSES)	11	5	/	5

**Sont déclarés élus :**

Titulaires	Suppléants
BOUVART Alexane	ILLI Rémi
PIERROT Loïc	JOUVET CARBONNIER Antinéa
HALLER Amandine	ANTOINE Nicolas
MEYER Clément	
GUILLOU Marjorie	

**Article 2 :**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

L'administratrice provisoire de l'ED SHS est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 19/12/2024  

**Christophe CLÉMENT**

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 19/12/2024

Mis en ligne le : 19/12/2024